



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE

DU 26 SEPTEMBRE 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 26 septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 20 septembre 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Bernard BROCHOT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	Mme CANEL Françoise
Mme DELAVIGNE Nadine	M. GANTIER François
M. PRIEZ Rémi	Mme BAUGE Agnès
Mme LEMONNE Christine	M. WATEL Patrik
M. MAILLARD Jean-Marie	M. COLLEU Etienne
M. SAULNIER Robin	M. CHAPLAIS Robert
M. COCHON Michel	Mme LE GOFF Hélène
M. BARRAL Fernand	M. MOLINA Michel
M. CISSEY Raymond	Mme BONNARD Renée
Mme COULONG Rosine	M. FAUCHET Gérard
M. MARQUAIS Raynal	Mme GUESNET Séverine
M. PATTYN Patrick	M. CASTEL Patrick
Mme REVEL Ketty	M. BOREGGIO Sylvain
M. LEFRAND Guy	M. HEBERT Dominique
Mme BEAUVILLARD Karène	M. FEUVRAIS Martial
Mme DURANTON Nicole	M. EUDIER Moïse
M. PAVON Jean-Pierre	Mme LEMEILLEUR Monica
Mme AUGER Stéphanie	M. PERRIN Marc
M. LEPINTEUR Ollivier	M. ALBENQUE Roger
Mme DIOUKHANE Coumba	M. HUBERT Xavier
M. ROUSSEL Emmanuel	M. SIMON Stéphane
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. PICHOS Jean-Pierre
Mme LESEIGNEUR Diane	M. ROYOUX Claude
Mme PECQUEUX Delphine	M. KELLO Philippe
M. DERRAR Mohamed	M. MABIRE Arnaud
Mme LUVINI Françoise	M. SENKEWITCH Georges
M. MANE Abdoulaye	M. JENNAT Daniel
Mme BANDELIER Lysiane	M. JAMES Jean-Claude
Mme MARAGLIANO Francine	Mme COURSIN Marie-Martine
Mme LEON Patricia	Mme SAMSON Michelle
M. ETTAZAOUI Driss	M. BROCHOT Bernard
M. BENTALHA Mohammed	M. BAZIRE Guy
M. GHZALALE Fouade	M. CINTRAT Jean-Luc
Mme MORDRET Anaïs	M. DE LANGHE Christian
Mme HANNOTEAUX Maryvonne	M. GROIZELEAU Bruno
M. NOGAREDE Alain	Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
Mme MARTIN Françoise	M. RANGER Michel
M. SILIGHINI Gérard	M. CHOKOMERT Patrice
M. MORILLON Marc	M. CAILLEUX Jean-Michel
Mme GIPSON Séverine	M. ROUSSEL Cédric
M. DOUARD Daniel	

M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de M. BEHAR Claude
Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald
M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean
M. MARION Gérard suppléant de M. GILLES Hervé

Ont donné POUVOIR :

M. MOREL Jean-Pierre a donné pouvoir à M. PICHOS Jean-Pierre
M. BOURRELLIER Ludovic a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène
Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
M. HOUSSAIS Anthony a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine
M. FRERET Robin a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme DIOUKHANE Coumba
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Ollivier
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
M. CHAMPREDON Michel a donné pouvoir à Mme MARTIN Françoise
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à Mme HANNOTEAUX Maryvonne
M. DULONDEL Michel a donné pouvoir à M. LESELLIER Guy
M. MASSON Serge a donné pouvoir à Mme SAMSON Michèle
M. CONFAIS Max a donné pouvoir à Mme GUESNET Séverine
Mme COSTENTIN Stéphanie a donné pouvoir à Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence
Mme BENARD Catherine a donné pouvoir à M. MORILLON Marc

ABSENTS non représentés :

M. VEYRI Timour
M. CAMOIN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
M. DESSAINT Didier
Mme BOCAGE Sophie
M. LEFRANCOIS Thierry

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir ce soir et je suis également heureux d'accueillir les maires et représentants des conseils municipaux des communes qui nous rejoindront au 1^{er} janvier. Je les remercie d'ores et déjà d'être présents parmi nous, avant même d'avoir intégré notre Agglomération. Merci mesdames et messieurs.

Approbation des procès-verbaux des 16 mai et 27 juin 2017

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose tout d'abord d'adopter le procès-verbal littéral des réunions du Conseil communautaire des 16 mai et 27 juin, qui ont dû vous être envoyés par mail et que vous avez dû recevoir avec le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? Aucune remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 16 mai 2017

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 27 juin 2017

Mes chers collègues, je vous demande de prendre acte de la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 6 juillet, 5 et 18 septembre 2017, qui ont dû vous être envoyés avec le dossier du présent conseil.

Commune de Saint Germain-sur-Avre – Demande d'adhésion à EPN – Avis du Conseil communautaire

M. Guy LEFRAND

La première délibération du jour appelle la demande d'adhésion à Évreux Portes de Normandie de la commune de Saint Germain-sur-Avre, qui est donc la dernière commune qui nous manquait encore. Vous avez la carte de la future agglomération telle qu'elle se dessine, elle est également derrière moi.

Le 7 juillet dernier, cette commune s'est prononcée en faveur de son adhésion à Évreux Portes de Normandie, ce qui va rendre possible l'adhésion des autres communes situées à côté, tout en assurant la continuité géographique.

Notre Conseil communautaire est invité à émettre un avis. Si cet avis est positif, ce dont je ne doute pas, les communes auront alors trois mois pour émettre le leur.

Avec l'adhésion de Saint Germain-sur-Avre, c'est une Agglomération d'Évreux Portes de Normandie forte de 74 communes et d'un peu plus de 115 000 habitants, qui verra le jour au 1^{er} janvier 2018. Nous arriverons ainsi, je le pense, au terme d'une évolution qui nous aura fait beaucoup bouger depuis un an et demi/deux ans et qui doit nous permettre de nous stabiliser désormais, sous réserve évidemment qu'il n'y ait pas d'autres modifications.

Je pense que vous l'avez vu, mes chers collègues, on sent l'État décidé à faire un nouveau cycle de nouvelles communes nouvelles; on sent des gros bâtons et des petits carottes poindre le bout du nez pour pousser les uns et les autres à se regrouper. Je fais appel à nos parlementaires présents dans la salle pour qu'ils appuient de tout leur pouvoir, important, afin que nous ayons une vraie pause dans ces modifications permanentes. Je pense qu'il est temps que nous puissions arriver à une certaine stabilité.

Avez-vous des remarques sur cette sollicitation de la commune de Saint Germain-sur-Avre ? Nous sommes là aussi à l'issue d'un processus. Vous n'avez pas de remarques, je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Saint Germain sur Avre à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

Mes chers collègues maires, je vous invite aussi à réagir à cette délibération que nous venons de prendre, les communes de l'Agglomération d'Évreux devant statuer le plus rapidement possible et, de préférence, si vous le pouvez, sans attendre le délai de trois mois.

Je le dis à tous mes collègues maires, c'est important, car cela vous évitera une réunion supplémentaire du Conseil communautaire, l'idéal étant que M. le Préfet, dès que la majorité qualifiée sera atteinte, puisse prendre l'arrêté d'extension, définitive cette fois-ci, du périmètre d'EPN, idéalement avant le 19 décembre.

En effet, si l'arrêté préfectoral est publié avant cette date, le Conseil communautaire, qui doit se réunir le 19 décembre, pourra délibérer sur la création de la nouvelle zone de taxe des ordures ménagères sur les douze futures communes.

Si nous ne pouvions pas délibérer le 19 décembre, nous serions obligés de nous réunir la première quinzaine de janvier – et je sais que la première semaine de janvier vous aurez tellement de galettes à terminer que ce serait compliqué.

J'invite donc les maires, pour autant que vous le puissiez, à prendre les délibérations avant le 19 décembre. Je vous en remercie par avance, mes chers collègues, même si j'ai toujours plaisir à vous recevoir, même avant le 15 janvier.

Conseil communautaire - Adhésion de nouvelles communes au 1er janvier 2018 - Proposition de composition dite « de droit commun »

M. Guy LEFRAND

La deuxième délibération, mes chers collègues, appelle la proposition de composition dite « de droit commun » dans le cadre des adhésions de ces nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018.

L'extension du périmètre d'EPN par l'adhésion de ces nouvelles communes nécessite que notre Conseil communautaire et les communes membres statuent sur la recomposition du Conseil communautaire.

Je vous propose de faire très simple, c'est-à-dire de retenir la composition dite « de droit commun », celle que nous avons aujourd'hui, qui tient compte uniquement des populations, comme lors de la fusion, ce qui portera le nombre total de nos élus au sein de cette noble enceinte à 125 conseillers communautaires contre 112 aujourd'hui, soit 13 élus de plus.

Dans cette évolution La Couture-Boussey gagnera un second conseiller communautaire.

La population municipale sera donc de 110 947 habitants et la population totale de 115 563 habitants.

Est-ce M. Nogarède ou Mme Hannoteaux ?

M. Alain NOGARÈDE

C'est M. Nogarède.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Effectivement, vous l'avez dit lors de la première délibération, il me semble important de faire une pause dans l'adhésion de communes. Si l'on veut mener à bien le processus de mise en place des compétences et essayer de travailler dans l'équité pour tous les habitants, je crois qu'il est important de faire une pause administrative, dirais-je. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point que je veux évoquer, même si je pense qu'il faut protéger les petites communes, concerne ce que nous allons délibérer, notamment sur le nombre de délégués. Il faut savoir qu'avec cette règle mise en place, nous avons une commune avec un délégué pour 1 400 habitants – et ce n'est pas Évreux, où l'on a un délégué pour 1 177 habitants. Saint André, par exemple, a un délégué pour 1 300 habitants. Alors, évidemment, dans ma démonstration je vais prendre la plus petite commune qui aura un délégué pour 74 habitants.

Je crois que, même si nous devons préserver les toutes petites communes – et j'insiste lourdement là-dessus –, il faudra, dans un deuxième temps, réfléchir à la représentativité, quitte à ne pas nous en tenir uniquement au critère du nombre d'habitants, qui me semble-t-il pourrait aller à contre-sens de ce que nous voulons faire, à savoir travailler dans l'équité, etc.

Voilà ce que je voulais préciser à propos de cette deuxième délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède.

Nous aurons probablement l'occasion d'avoir ce débat, mais je pense que l'urgence est justement de ne pas tout bousculer et de continuer à avancer. C'est pour cela que je vous propose de rester sur cette composition dite « de droit commun ».

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **RETIENT** la composition ci-annexée du Conseil communautaire dite « de droit commun » au 1^{er} janvier 2018, lors de l'intégration de nouvelles communes à Evreux Portes de Normandie et **INVITE** les communes membres d'EPN, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération, à se prononcer sur cette composition du Conseil communautaire selon le droit commun

Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Fixation de la base minimum de cotisation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Avec les dossiers suivants nous entrons dans le domaine de la fiscalité. Nous devons prendre ces délibérations avant le 1^{er} octobre pour qu'elles soient appliquées sur 2018.

La première délibération concerne la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

S'agissant de la situation actuelle, les ex communes du GEA se sont vues appliquer les bases minimums décidées par le GEA et les ex communes de la Porte Normande, à défaut de délibération, les bases minimums décidées par délibération des communes ou calculées historiquement sur chaque commune.

En 2018, nous devons harmoniser ces bases minimums, et c'est ce qui vous est proposé ce soir.

Sachant qu'il faut une harmonisation et que les bases les plus hautes sont celles de l'ex GEA, il vous est proposé, après de nombreuses simulations, de diminuer légèrement les bases de l'ex GEA pour rejoindre celles de l'ex CCPN. Il s'ensuivra une augmentation des impôts pour les entreprises de la CCPN mais, dans les simulations que nous avons faites, nous avons tout fait pour protéger les petites entreprises ; ainsi, sur 876 entreprises de la CCPN, 476 vont connaître une légère baisse de leur cotisation et les 400 plus grosses une augmentation.

Prenons les augmentations maximales pour des chiffres d'affaires dépassant 500 K€. (Les montants de chiffre d'affaires s'arrêtent toujours à « supérieur à 500 K€ », même si, évidemment, il y a une différence entre 501 K€ et 50 M€ de chiffre d'affaires, mais nous ne pouvons pas le modifier). Prenons, par exemple, une entreprise qui fait 50 M€ de chiffre d'affaires et qui est située à Saint André, l'augmentation sera alors pour elle de 1 000 €. Il ne faut pas oublier non plus, mes chers collègues, que nous parlons là de la CFE mais que, du côté de l'ex CCPN, les impôts (taxe foncière, bâti) ayant diminué, les entreprises s'y retrouvent sur les bâtiments, avant la réforme et les nouvelles modalités.

Ainsi, aujourd'hui, à périmètre constant, il y aurait une augmentation de la CFE pour 400 entreprises de l'ex CCPN, une diminution pour l'ensemble des entreprises de l'ex GEA et une diminution pour 476 entreprises de l'ex CCPN.

Voilà ce qui vous est proposé pour harmoniser ces bases minimums.

M. Guy LEFRAND

Ce sujet a également été débattu avec les maires notamment de l'ex CCPN.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je m'interroge sur un élément que nous n'avons pas là. Quel est l'impact sur le budget de l'Agglomération ? Si les choses étaient restées en l'état, combien rapporterait cet impôt ? Et combien va-t-il rapporter en réalité ?

M. Bruno GROIZELEAU

Aujourd'hui, cet impôt représente 2 M€. Avec ce qui vous est proposé, nous acceptons de perdre 23 K€. Si nous devions harmoniser à la baisse, la baisse aurait été de - 1,2 M€.

M. Gérard SILIGHINI

Ces 2 M€, est-ce pour les deux ex communautés cumulées ?

M. Bruno GROIZELEAU

Oui.

M. Gérard SILIGHINI

Il y aurait une perte de 23 K€.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui. Avec ce que nous proposons là, les baisses sur l'ex GEA et les augmentations sur l'ex CCPN pour les 400 plus grosses entreprises, nous allons perdre en produits 23 K€.

M. Guy LEFRAND

C'est ce qu'il y a de plus équilibré. Il ne s'agit pas de gagner de l'argent sur le dos des entreprises, il ne s'agit pas non plus de baisser nos recettes fiscales ; nous essayons d'être le plus objectif possible. Et je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont travaillé ardemment sur ce sujet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et **FIXE** le montant de cette base à :

- 470 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.
- 940 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.
- 1 830 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.
- 3 290 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.
- 4 700 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.
- 5 640 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) – Exonérations

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce dossier concerne cette fois les exonérations de CFE. Nous avons, à l'ex GEA, des exonérations en faveur de certaines entreprises.

Vous en avez la liste ici :

- Théâtres nationaux : 100% d'exonération ;
- Autres théâtres fixes : 100% d'exonération ;
- Concerts symphoniques : 100% d'exonération ;
- Cinémas, etc.

L'ex CCPN ne pratiquait quant à elle aucune exonération. Il s'agit donc ici aussi d'harmoniser et d'appliquer les exonérations de l'ex GEA au périmètre d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de problèmes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** les taux d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ainsi qu'il suit :

		Durée	Taux
Entreprises de spectacles vivants	Théâtres nationaux		100%
	Autres théâtres fixes		100%
	Tournées théatrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique.		0%
	Concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales		100%
	Théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-hall et les cirques		0%
Etablissements de spectacles cinématographiques	Spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence		100%
	Spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition		66%
	Spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées au moins égal à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition		33%
Librairies indépendantes	Etablissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition du label « librairie indépendante de référence »		100%

Taxe d'habitation – Abattements

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau toujours.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne la taxe d'habitation – tant qu'elle existe pour nous – et les abattements.

Il vous est proposé de maintenir uniquement les abattements pour charges de famille, qui sont obligatoires et fixés par loi à un minimum de :

- 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes ;
- 15% de cette même valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

Tous les autres abattements sont supprimés.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Attendez, j'avais lancé le vote, je vais vous donner la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Quels étaient les autres abattements ? Que supprimons-nous exactement ?

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Trois communes de l'ex CCPN et deux communes de l'ex GEA avaient 15% d'abattement spécifique pour les revenus modestes. Cet abattement avait été supprimé l'an dernier à l'ex GEA pour la partie communautaire. Et par exemple, la commune de Saint Sébastien, qui avait maintenu sur 2017 cet abattement spécifique de 15%, l'a supprimé hier soir, pour que tous les abattements soient harmonisés sur notre périmètre EPN. Toutefois, du fait de la réforme à venir, tous les contribuables qui avaient des abattements vont d'office bénéficier des cadeaux que fera le gouvernement à la population avec l'argent des collectivités.

M. Gérard SILIGHINI

Des cadeaux que vous contestez par ailleurs.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Bruno GROIZELEAU

Je les conteste et je les ai toujours contestés.

M. Gérard SILIGHINI

Si votre contestation fonctionne, cela va être assez compliqué finalement.

M. Guy LEFRAND

Restons pour l'instant sur la délibération. Merci.

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Ma question est un peu semblable.

À Sacquenville nous avons comme tout le monde ces 15% d'abattement à partir du deuxième, et en 1980 nous avons déjà voté le principe d'accorder 5% de plus pour les deux premières personnes à charge et 10% de plus à partir du troisième. Nous votons demain soir pour la suppression des 5 et 10% supplémentaires, mais cela sera-t-il bien pris en compte pour 2018 ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Jean-Claude JAMES

D'accord. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONFIRME** pour la Taxe d'habitation, l'application des seuls abattements de droit commun :

- Abattement de 10% pour charge de famille – personnes de rang 1 et 2,
- Abattement de 15% pour charge de famille – personnes de rang 3 et +

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Institution et perception

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau toujours.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Vous allez me dire que la TEOM existe à EPN, mais elle a été instituée par l'ex GEA par délibération du 26 juin 2002 et par l'ex CCPN par délibération du 8 octobre 2003 ; EPN n'a jamais institué formellement la TEOM. Nous avons récupéré les délibérations des deux collectivités, mais nous ne l'avons pas instituée formellement.

Il vous est donc proposé, par cette délibération, de mettre la TEOM en place pour l'EPN et de faire un zonage, de manière à garder deux taux différents, un taux ex GEA et un taux ex CCPN. Cela nous permettra aussi d'établir un zonage avec les communes qui nous rejoignent – et dont je salue les maires et les élus – et qui ont des taux différents, pour l'année 2018. Nous pourrions ainsi avoir jusqu'à cinq taux différents en 2018. Il faudra les harmoniser plus tard, mais cela est une autre question.

Voilà pourquoi cette délibération porte sur l'institution de la TEOM, qui existe déjà mais pas au niveau d'EPN, où aucune délibération n'avait encore été prise.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'instituer et percevoir la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et **CONFIRME** le maintien de 2 zones jusqu'en 2021 aux taux suivants :

<i>Pour les communes constituant l'ex-GEA</i>	<i>12,15 %</i>
<i>Pour les communes constituant l'ex-CCPN</i>	<i>20,76%</i>

Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2017

M. Guy LEFRAND

La dotation de solidarité communautaire.

M. Bruno GROIZELEAU

La dotation de solidarité communautaire, qui avait été instituée par l'ex GEA, représente une enveloppe annuelle de 3 167 500 € et les critères de répartition sont les suivants :

- Population DGF pour 40 %, c'est le critère le plus important ;
- Potentiel fiscal pour 10% ;
- Effort fiscal pour 10% ;
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans pour 25% ;
- Nombre de logements sociaux pour 15%.

Si l'enveloppe reste la même, la dotation est toutefois actualisée en fonction des données que nous recevons tous les ans. Ainsi vous avez dans la délibération les montants par commune ; certaines sont gagnantes et certaines sont perdantes. Le montant total reste de 3 167 500 €.

Lorsque la compétence Enfance et Petite Enfance arrivera dans le giron d'EPN côté ex GEA, cette dotation sera amputée des sommes que coûtera Enfance/Petite Enfance à EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai eu ma réponse par anticipation.

M. Guy LEFRAND

C'est parfait. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** l'actualisation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes pour 2017 selon les critères de répartition suivants :

- *population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2016 émanant de la préfecture,*
- *nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2014*
- *Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2016.*

CLECT - Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2017 – Adoption

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau, dont c'est vraiment la soirée.

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante concerne la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La CLECT s'est réunie au mois de juin, juste avant le Conseil communautaire, mais nous n'étions pas en Conseil communautaire, nous étions bien en CLECT. Nous avons accepté ce rapport. Je ne vais pas le reprendre, vous l'avez reçu. Aujourd'hui, c'est au Conseil communautaire de valider cette CLECT. Chaque conseil municipal doit aussi se positionner. Nous avons eu jusqu'à aujourd'hui 20 réponses des communes (sur 62) : 19 sont pour et 1 est contre. Il faut se positionner dans les trois mois suivant l'envoi de la CLECT. Comme la CLECT a été envoyée les premiers jours de juillet, vous avez à peu près jusqu'au 10 octobre pour réunir votre conseil et la valider.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons déjà largement débattu de ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 27 juin 2017

Compétence Enfance sur territoire de l'ex CCPN - Mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) - Fonds de soutien et dotation de solidarité rurale - Reversement à Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Vous êtes bien parti, M. Groizeleau, je vous propose de continuer.

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante, qui sera la dernière pour moi, dans le domaine des revenus et charges, concerne la compétence Enfance sur le territoire de l'ex CCPN, avec la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) et les fonds de soutien. Évidemment EPN supporte aujourd'hui ces charges, la compétence Enfance de l'ex CCPN ayant été reprise par notre collectivité. Les communes bénéficiant de fonds de soutien, il est donc proposé par cette délibération que les communes reversent les sommes perçues (en fonction du nombre d'enfants). Une facture sera émise par EPN à destination des communes. Le détail vous est donné au dos. Le total du fonds de soutien représente 115 350 €. Garennes sur Eure, mon voisin de gauche, a 12 000 € normalement (240 enfants x 50 €), mais comme il y avait une petite régularisation de 1 000 € à faire sur l'exercice précédent, il aura 13 000 € à donner à EPN, et je l'en remercie.

La CAF doit verser 40 € supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

M. Royoux, si vous voulez apporter un complément d'information.

M. Claude ROYOUX

En supplément arriveront 40 € pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale, ce qui fera 90 € par enfant et devrait donc représenter environ 185 000 €.

M. Bruno GROIZELEAU

Il y a donc encore 70 000 € à venir.

M. Guy LEFRAND

Parfait. Merci M. Royoux pour cette précision. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci M. Groizeleau.

Le Conseil communautaire :

☞ **DEMANDE** aux communes concernées de l'ex CCPN de transférer à EPN les montants perçus au titre du fonds de soutien et de la dotation de solidarité rurale (en cas d'éligibilité) perçus au titre de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires qui relèvent désormais de la compétence d'EPN, et **AUTORISE** EPN à titrer les communes concernées en fonction des montants totaux perçus à ce titre.

Salon des Entrepreneurs – Participation d'EPN – Modification du montant de la subvention attribuée au département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues.

Il s'agit juste d'une régularisation.

EPN a participé avec d'autres agglomérations et avec la CCI au Salon des Entrepreneurs en 2017, qui a plutôt été un succès. Le prévisionnel annonçait des frais de l'ordre de 6 000 €. Nous avons délibéré sur une somme de 5 000 €. Or, il se trouve que les frais réels engagés sont de 5 300 €. Nous demandons donc simplement à modifier et compléter la subvention déjà votée pour arriver à la somme juste, c'est-à-dire 5 300 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** la délibération du 25 janvier 2017 et **OCTROIE** au Département de l'Eure une subvention d'un montant total de 5 300 € pour l'organisation du Salon des Entrepreneurs 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention afférente ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

Évreux - Site Saint Louis - Projet d'aménagement - Mandat d'Études Préalables – Choix du mandataire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert. Il y a un Power Point pour ce dossier.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir à tous.

Il s'agit d'envisager la question de la reconversion du site Saint Louis à Évreux.

Il vous est proposé un Power Point portant sur les objectifs de la reconversion de ce site, qui représente un enjeu important pour la ville d'Évreux et l'Agglomération, en cœur de ville. Nous vous proposons de voir ce qui pourrait se faire, avec les différentes phases dans le temps, sur le site d'Évreux et, ensuite, de façon plus technique, je vous présenterai les deux délibérations que nous avons à prendre pour le lancement de ce projet.

M. Guy LEFRAND

Alors, allons-y. Vous savez où se situe le projet, je pense que vous connaissez le site de l'ancien hôpital Saint Louis. Voici ce qui est proposé :

En 2018, nous aurons la déconstruction de l'ancien hôpital, qui durera à peu près toute l'année et qui est financée à 75% par la Région et par l'EPFN.

Actuellement est en cours de réalisation la transformation de l'ancienne maternité (fer à cheval à l'image) en résidence étudiante, pour une ouverture dans un an environ.

Sur le bord de la rue Saint Louis seront construits environ 150 logements neufs, en accession à la propriété.

Il s'agit là de la 1^{ère} phase et la 1^{ère} phase bis.

Sur l'année 2019, tous les diagnostics seront faits : l'archéologie, les petites fleurs, les vers de terre, toutes les choses obligatoires.

En 2020 débiteront les constructions, en dehors de la résidence étudiante et des logements :

- La nouvelle école d'infirmières, inscrite dans le cadre du Contrat d'Agglomération et financée à 80% par la Région, qui se situera juste à côté de la résidence étudiante.
- En dessous, dans cette forme en A, un parking aérien de 550 places qui permettra d'accueillir les étudiants et qui sera également accessible aux autres structures qui verront le jour, et notamment à la pépinière d'entreprises dédiée à la santé que l'on projette d'installer juste à côté.

Ensuite arrivera, en 2021-2022, une autre partie réservée à la prolongation du campus étudiant, notamment pour des formations dans les domaines médicaux et pharmaceutiques. Des discussions sont en cours avec l'Université et avec la Région pour l'implantation de nouvelles écoles de formation telles l'IFEN, la Région étant en charge de la validation des autorisations de formations.

Ces projets s'inscrivent dans un cadre verdoyant puisque nous garderons le parc actuel, où sont présents beaucoup d'arbres remarquables, et l'intention est d'en faire un lieu de vie important.

Une résidence sénior doit voir le jour sur ce secteur et, comme vous le voyez, situé à côté du parking aérien, un projet d'école est envisagé, qui pourrait regrouper plusieurs écoles maternelles et primaires du centre-ville d'Évreux, dont certaines sont très difficilement accessibles et dont d'autres nécessitent de profondes rénovations. L'objectif dans les années 2022-2024 serait donc la construction de cette nouvelle école en centre-ville d'Évreux.

Les diapositives suivantes présentent le récapitulatif, le plan de financement, sur lequel nous pourrions revenir, et enfin le rétro-planning.

L'objectif est donc le suivant :

- 2018 : déconstruction ;
- 2019 : réalisation de l'ensemble des diagnostics ;
- 2020 : l'école d'infirmière, pour ouverture septembre 2021 et le parking aérien (les logements seront construits avant cette date) ;
- 2022-2023 : poursuite du campus étudiant, pépinière d'entreprises et, avec un peu plus de flou pour l'instant sur les constructions, la résidence sénior et la nouvelle école pour le centre-ville d'Évreux.

Voilà, M. le Vice-président, ce que je pouvais dire en introduction de vos deux délibérations.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

Après cette présentation du programme par le Président, nous avons deux délibérations à prendre qui concerne la création de cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Nous allons créer une ZAC et nous avons pensé qu'il était nécessaire de confier à un mandataire la réalisation d'un certain nombre d'études préalables avant la réalisation de ce projet ambitieux. C'est l'objet de la première délibération qui vous est soumise.

Nous vous proposons de confier à la société SHEMA, située à Caen, un mandat pour deux missions principales.

La première concerne la mise en œuvre de la ZAC, avec la réalisation d'un certain nombre d'études préalables :

- études géotechniques,
- étude d'impact,
- étude hydraulique avec dossier de type « loi sur l'eau »,
- d'autres études, le cas échéant, relatives à la faune et la flore.

M. Guy LEFRAND

Vous le dites mieux que moi.

M. Xavier HUBERT

Comme le disait le Président, les vers de terre et les papillons.

M. Guy LEFRAND

N'oubliez pas les petites fleurs.

M. Xavier HUBERT

C'est important.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Xavier HUBERT

- les questions archéologiques, qui sont un peu sensibles sur ce site, comme vous le savez.
- Le suivi des études confiées à l'EPFN pour la réalisation des travaux de démolition de l'actuel bâtiment de l'ancien hôpital.

Il s'agissait là de la première partie de la mission confiée à ce mandataire.

La seconde partie concernera l'étude de programmation pour le parking Silo dont vient de parler le Président, un parking absolument nécessaire pour l'école d'infirmiers et d'infirmières, et qui aura une capacité de plus de 300 véhicules pour l'école d'infirmières et 250 places supplémentaires.

Cette tranche ferme du marché que nous vous proposons de confier à la société SHEMA est d'un montant de 28 890 €.

Deux tranches optionnelles sont prévues, le cas échéant : une tranche relative à l'archéologie préventive (7 800 €) et une seconde tranche pour la mise en œuvre du projet (12 570 €).

La délibération telle qu'elle est libellée vous propose :

- de confier à la société SHEMA le mandat pour la réalisation de toutes ces études préalables pour un montant global, si les tranches optionnelles sont retenues, de 49 260 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ;
- d'autoriser également le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires et notamment celle à laquelle il a fait allusion et qui figure dans le contrat de territoire signé depuis peu.

Voilà pour la première délibération.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez présenter les deux en même temps.

M. Xavier HUBERT

La seconde est dans la suite logique de la première puisqu'elle concerne le lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), un mode de réalisation qui paraît opportun pour ce projet et qui nous va permettre, en plusieurs temps, de mener les études préalables dont je viens de parler, d'établir un programme d'équipements publics et de réaliser ces travaux et ces équipements publics.

Ainsi, cette délibération assez classique vous demande :

- d'approuver les objectifs poursuivis par la création de la ZAC, qui sont caractérisés par :
 - la mixité des activités créées (M. le Président a rappelé tout ce qui pourrait figurer dans cette zone de 3,7 hectares) ;
 - la mixité de l'habitat ;
 - la création des équipements publics nécessaires au cœur du centre-ville pour accroître l'attractivité de celle-ci.
- d'approuver les modalités de concertation, très classiques, associant les habitants, les associations :
 - ouverture d'une exposition dans le hall de l'hôtel de ville d'Évreux ;
 - mise à disposition d'un registre sur lequel les habitants consigneront leurs observations et suggestions ;
 - communication dans le bulletin d'information et sur le site Internet de l'Agglomération et de la Ville;
 - au moins une réunion publique pour associer toute personne intéressée par le développement de ce projet.

Voilà rapidement, M. le Président, les deux délibérations qui sont soumises au vote.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Hubert.

Juste un mot.

Je vous ai présenté le projet global, celui qui nous a permis d'être retenus dans le cadre du contrat d'agglomération et d'être subventionnés très fortement par la Région et le Département. Bien évidemment, chaque phase fera l'objet d'une nouvelle délibération. La première phase que nous abordons ce soir concerne le choix du mandataire pour le projet d'aménagement et le lancement de la procédure de ZAC. Nous reviendrons vers vous la prochaine fois pour le lancement de la démolition avec EPFN puis pour le lancement de l'IFSI, etc.

Évidemment, chaque phase fera l'objet d'une nouvelle délibération, mais nous pensions qu'il était important de vous présenter le projet dans sa globalité, tel que nous avons pu le faire retenir par nos partenaires financiers les plus importants, voire les seuls, que sont l'EPFN, la Région et le Département. Il s'agit d'un projet très structurant pour ces près de 4 hectares de ce centre-ville, un projet qui créera de la mixité à la fois sociale et intergénérationnelle et de la mixité sur les types d'équipements et d'établissements réalisés.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

M. le Président, nous avons déjà discuté de ce dossier en conseil municipal, donc je n'y reviens pas. Toutefois, pour autant que cela ne soit pas déjà sur la plateforme, ce que je n'ai pas vérifié, pourrions-nous disposer de votre diaporama par e-mail ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Gérard SILIGHINI

Merci.

M. Guy LEFRAND

Aucun problème.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier qui, effectivement, a déjà été longuement débattu au Conseil municipal d'Évreux, je vous propose de passer au vote de la délibération n°11 sur le choix du mandataire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de confier à la société **SHEMA**, située à Caen, le mandat pour la réalisation des études préalables en vue de la définition d'un projet d'aménagement sur le secteur de projet du site Saint Louis à Evreux, pour un montant global de 49 260 € TTC ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat ; **AUTORISE** le mandataire à signer les marchés après décision de l'organe compétent du mandant ; **AUTORISE** le mandataire à notifier au titulaire à chaque phase de l'étude des décisions prises par Evreux Portes de Normandie ; **AUTORISE** le mandataire à signer les avenants après validation préalable d'Evreux Portes de Normandie ;

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des services concernés au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 en cours de préparation et de ses autres partenaires financiers ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants à l'opération d'aménagement sur le site Saint Louis et les avenants éventuels à intervenir.

Évreux - ZAC du site Saint-Louis - Lancement de la procédure - Définition des Objectifs poursuivis et modalités de concertation

M. Guy LEFRAND

Délibération n°12 sur le lancement de la procédure de ZAC, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la création de la ZAC Saint Louis à Evreux, selon les propositions suivantes :

- La mixité des activités par la création de structures d'enseignement supérieur, d'activités économiques et d'emplois sur le secteur,
- La mixité de l'habitat et des structures d'accueil pour toutes les générations,
- L'amélioration du cadre de vie,
- La création des équipements publics nécessaires, bâtis ou non bâtis, complémentaires aux équipements publics existants réorganisés, dont les espaces verts destinés à être ouverts sur le quartier et à participer à la valorisation du secteur.

APPROUVE les modalités de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées aura lieu selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'une exposition dans le hall de l'hôtel de ville d'Evreux,
- Mise à disposition d'un registre sur lequel les visiteurs consigneront leurs observations et suggestions ;
- Article dans le bulletin d'information et sur le site Internet de l'EPCI,
- Organisation d'au moins une réunion publique.

et **PRECISE** que l'information sur les dates de l'exposition se fera par voie d'affichage et tout autre moyen approprié.

Merci mes chers collègues.

Point d'information : PLUi – État d'avancement

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un point d'information sur l'état d'avancement du PLUi.

Plusieurs d'entre vous, mes chers collègues nous ayant interrogés à plusieurs reprises – et à raison – pour savoir où nous en sommes sur le PLUi, M. Hubert va se faire un plaisir de vous répondre.

M. Xavier HUBERT

Oui, mes chers collègues, un petit rappel sur ce dossier important pour notre agglomération.

Je vais revenir rapidement sur l'historique.

Le 24 juin 2015, le Conseil communautaire des communes ex GEA a approuvé la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme par l'Agglomération pour l'élaboration d'un PLUi.

Le transfert de compétence a été acté début décembre 2015 par arrêté du Préfet.

Le 16 décembre 2015, nous avons prescrit l'élaboration d'un PLUi qui inclurait également le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

À la fin de l'année 2015, nous avons engagé les démarches pour effectuer notre PLUi-D.

Lorsque les communes de l'ex CCPN nous ont rejoints, cette compétence n'a pas été remise en cause, et nous avons, le 11 avril 2017, il y a un peu plus de six mois, proposé que ce PLUi soit étendu à l'ensemble des communes de notre territoire et que nous y intégrerions aussi le volet Habitat, ce qui fait que notre document à réaliser est un PLUi-HD.

Nous avons également décidé au cours de ce Conseil communautaire du 11 avril des modalités de gouvernance et des modalités de concertation et de collaboration qui avaient été proposées un peu sur le mode de ce que nous venons de voir d'ailleurs sur la ZAC.

Je rappelle que la gouvernance s'organise autour d'un comité de pilotage, qui est composé d'au moins un représentant de chaque commune de notre Agglomération.

Si je fais le point sur cet historique, c'est que les deux délibérations dont je viens de parler (PLUi-HD + modalités de concertation et de collaboration) doivent être affichées dans vos mairies. Probablement l'ont-elles été, mais je le rappelle, car il s'agit d'une obligation et que nous vous demanderons de justifier que vous avez bien affiché pendant un temps ces deux délibérations dans vos mairies.

À partir de là, nous avons pris deux décisions pour réaliser ce document.

Premièrement, un cahier des charges a été élaboré pour recruter et choisir un groupement de bureaux d'études, et non un seul bureau d'études, pour tenir compte des différents aspects (urbanisme, habitat, mobilités, déplacements) dont les compétences sont nécessaires pour établir ce document.

Le cahier des charges a été déposé et six offres ont été transmises, qui sont en cours d'étude. Six groupements de bureaux d'études ont donc répondu à notre demande.

L'analyse de ces documents doit se faire dans le courant du mois d'octobre et nous choisirons ce groupement de bureaux d'études fin octobre pour démarrer en novembre 2017. Cela va donc venir assez vite.

Deuxièmement, nous avons recruté au sein du service Urbanisme de l'Agglomération une personne compétente spécialement chargée du PLUi-HD et également du SCOT, car vous savez que nous réalisons notre SCOT dans le cadre du syndicat mixte que nous avons créé avec le Pays de Conches. Cette personne-là sera chargée spécifiquement du PLUi-HD et du SCOT.

Nous serons ainsi, dans les semaines à venir, en ordre de marche pour lancer ce PLUi.

S'agissant du calendrier prévisible d'élaboration, vous savez que nous sommes un peu contraints car nous devons avoir réalisé ce document avant la fin de l'année 2019. Nous avons donc un peu plus de deux années pour réaliser ce document.

Une première phase démarrera le mois prochain (octobre 2017) et s'achèvera en mars 2018. Il s'agit de la phase de diagnostic, un diagnostic territorial qui sera réalisé avec les bureaux d'études choisis mais également avec vous tous puisque nous solliciterons des élus. Un séminaire de « démarrage », où tous les élus pourront participer, sera organisé puis auront lieu des réunions thématiques autour de tel ou tel aspect particulier du PLUi (développement économique, mobilité, habitat, environnement, attractivité d'Évreux), un certain nombre de thèmes qui pourront faire l'objet de débats entre nous.

S'ouvre ensuite une deuxième phase importante, celle de l'écriture du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui pose en quelque sorte les objectifs, la politique de notre PLUi-HD.

Le PADD sera réalisé au cours du premier semestre 2018, pour que nous puissions tenir un débat au Conseil communautaire au mois de juin 2018, ce qui serait à peu près le phasage normal.

Après le PADD, nous entrerons dans une troisième phase importante, la phase du zonage et de l'écriture du règlement des zones. Il s'agit d'une phase extrêmement importante car il faudra que nous ayons sur tout le territoire cette traduction réglementaire des zones.

Nous avons prévu un délai un peu plus long cette fois-ci, cette phase courant de juillet 2018 à mars-avril-mai 2019, soit neuf mois environ pour écrire sur l'ensemble de nos communes le zonage, le règlement des zones. Là encore, évidemment, les élus seront mobilisés pour donner leur avis, peut-être moins sur des aspects thématiques que sur l'écriture des zones en regroupant certaines communes. Le terme de bassin de vie est discuté, mais vous voyez, il s'agira de regrouper les communes qui ont l'habitude de travailler ensemble et qui pourraient s'unir pour écrire le règlement de la zone. Ainsi, comme vous le voyez, nous sommes de juillet 2018 à mai 2019 sur une phase de 8 à 9 mois.

Pendant cette phase, il faudra également écrire ce qui concerne le Plan Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbain, toutes les orientations d'aménagement et de programmation, les programmes d'orientation et d'action de ces deux documents qui seront en annexe du PLUi.

Ensuite, à partir de mai 2019, il faudra que le PLUi-HD soit arrêté en Conseil communautaire. Cela déclenchera la dernière phase qui concerne la sollicitation des partenaires publics associés et l'enquête publique, avant que le PLUi-HD ne revienne définitivement pour approbation en Conseil communautaire en décembre 2019.

Comme vous le voyez, ce calendrier est assez serré, assez contraint, et il va nous mobiliser tous. J'espère que vous participerez aux ateliers que nous organiserons, que vous donnerez votre avis. Pour ceux qui avaient participé à la révision du SCOT, nous avons eu des débats intéressants les uns et les autres sur l'avenir de notre territoire ; c'est une façon aussi pour nous tous de nous approprier l'intégralité du territoire, avec les particularités des uns et des autres à respecter.

Voilà, mes chers collègues, nous nous lançons à partir du mois prochain dans la réalisation de cet ambitieux document, très structurant pour notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Hubert pour ces précisions. Je crois qu'il était important de faire ce point. Je ne sais pas si tout le monde a eu le rétro-planning. Nous l'enverrons aussi à chacune et chacun d'entre vous pour que vous puissiez avoir bien conscience de ce dossier qui est quand même particulièrement important.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ? M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Quelle sera l'autonomie des communes dans cette étude ?

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas une étude.

M. Xavier HUBERT

Votre question porte sur le degré d'autonomie des communes, n'est-ce pas ?

Le transfert de compétence est acté, il est définitif, mais il a toujours été dit, évidemment, que les communes, sur leur territoire, auraient plus que leur mot à dire. Qui mieux que les élus du territoire connaît les communes, leur répartition, les objectifs ? J'ai essayé de dire, dans cette brève présentation, que les communes seront étroitement associées, que ce seront même les communes et nous tous élus qui réaliseront le PLUi.

Il n'y a pas d'autonomie en ce sens que la compétence est exercée par l'Agglomération. Il en va de cette compétence comme des autres, c'est l'Agglomération qui l'exerce, mais de par la méthode par laquelle nous voulons réaliser ce document, bien évidemment les communes ont la parole. Il n'y a que les élus qui ont la parole. C'est nous qui décidons. Je le rappelle, le PADD sera débattu et voté en Conseil communautaire tout comme l'arrêt du projet et l'approbation définitive. À chaque fois il y aura débat en Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne le micro. Allez-y.

M. Jean-Claude JAMES

Merci. Attendons pour voir, c'est tout.

M. Guy LEFRAND

Non, nous n'attendons pas pour voir puisque nous avons déjà commencé à voir.

Je pense que toutes les révisions des PLU que nous avons menées ici déjà depuis quelques mois, depuis que nous avons pris cette compétence, ont été on ne peut plus claires : le maire décide de son PLU et vient nous le présenter ici, il est validé ici, et personne ne remet en cause les choix des élus locaux. Ce n'est sûrement pas moi qui vais les remettre en cause. Je pense que les choses sont on ne peut plus claires justement. L'autonomie juridique n'existe plus pour la commune, elle est à l'Agglomération ; quant à l'autonomie politique des communes, elle existe, elle est majeure, elle s'exercera dans le PLUi comme elle s'est exercée à chaque révision de PLU que nous avons menée depuis plusieurs mois (nous avons dû en faire six ou sept). Je pense qu'aucun maire ne me contredira ici, à chaque fois le maire a décidé de ce qui était bon pour son PLU et nous l'avons validé ici sans restriction.

Le PLUi a cet avantage qu'il permettra d'avoir une coordination de l'ensemble des communes. Je me souviens, dans mon ancienne vie de député, sur des communes qui ne sont pas dans notre agglomération, de bagarres entre deux communes voisines pour des histoires de lotissements et autres. Certains au fond de la salle savent de quoi je veux parler. L'objectif du PLUi est justement d'éviter cela. La seule chose que le PLUi fera de différent par rapport à l'addition des PLU, c'est cette coordination, pour faire en sorte que nous ayons un équilibre sur le territoire et de manière à ce que ce territoire soit de plus en plus harmonieux.

Pour le reste, ce à quoi je me suis engagé sera respecté ; ce à quoi Xavier Hubert s'attelle depuis que nous avons pris cette compétence PLUi, c'est, je pense, au respect des maires et des élus municipaux, et cela continuera, il n'y a aucune raison pour cela ne continue pas. Et ce sera noté au procès-verbal, ainsi vous pourrez me le reprocher si un jour par hasard cela n'était pas respecté.

Avez-vous d'autres remarques ? Non, c'est bon, c'est clair.

Nous allons donc vous envoyer le rétro-planning. Je crois que c'est important, M. Hubert, pour que nous puissions toutes et tous avoir ce timing très serré entre les mains.

Information : Journée du 4 octobre

M. Guy LEFRAND

Un mot, mes chers collègues, si vous le voulez, sur la journée du 4 octobre.

L'Union des Maires de l'Eure a pris la décision de créer le 4 octobre une journée de sensibilisation aux risques de diminution des services publics sur notre territoire.

Vous le savez, la suppression de la clause de compétence générale nous empêche désormais de pouvoir choisir librement la totalité de nos compétences. Cela restait supportable tant que nous avions la mainmise, si j'ose dire, sur nos recettes. Désormais, on nous propose de ne plus avoir la main sur nos recettes fiscales.

Je pense qu'il est dangereux pour la démocratie de nous supprimer à la fois la liberté de compétences et la liberté de recettes. Cette suppression du lien entre contribuables et élus fait de nous non plus des élus du peuple, au sens de l'article 72 de la Constitution qui estime que la libre administration des collectivités est un droit fondamental reconnu dans la Constitution, mais des présidents d'établissements publics. Nous aurons une, deux ou trois compétences à gérer avec un budget alloué par l'État, budget évidemment en baisse tous les ans, et on nous demandera de ne rien dire.

Ceci est à associer à *l'élus-bashing* que nous vivons toutes et tous. Il a été très clairement annoncé aujourd'hui qu'il fallait supprimer des milliers d'élus locaux (pour l'instant on ne supprime que les postes et non les élus) parce qu'évidemment les milliers d'élus locaux bénévoles de nos communes sont des gens très dangereux pour la démocratie et pour la société. Avoir des milliers d'élus locaux bénévoles a évidemment entraîné la faillite de l'État.

Tout cela nous inquiète, tout cela est antidémocratique et anticonstitutionnel et ne nous permettra plus d'assurer les services publics que nous connaissons aujourd'hui. C'est - oserais-je dire - une nationalisation des communes.

Je ne prendrai qu'un exemple que nous avons évoqué hier soir en Conseil municipal. Vous avez peut-être vu que, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi sur le droit à l'erreur (j'adore le terme de projet de loi sur le droit à l'erreur), l'État a proposé – écoutez bien mes chers collègues maires – que nous ne puissions voter notre budget municipal avant qu'il ait été validé par le préfet. C'est ce qui a été proposé par l'État et rapidement rejeté par les parlementaires, que je remercie, qui ont eu la bonne idée de ne pas céder aux sirènes des technocrates. Mais ce qui est en train de se préparer aujourd'hui est la mise sous tutelle des communes et, évidemment, des agglomérations.

Dans ce cadre-là, l'Union des Maires de l'Eure a décidé de lancer une journée de sensibilisation – et j'insiste sur le terme – et non pas une journée de grève, pour expliquer ce qui se passera s'il n'y a plus d'impôts locaux – car aujourd'hui nous ne savons toujours pas par quoi ils seront remplacés et, évidemment, personne n'est assez naïf pour croire que l'État va compenser. J'en parlais encore avec notre sénatrice Nicole Durantoni qui est très en pointe sur ce sujet, qui travaille beaucoup avec les maires, nous ne savons pas aujourd'hui par quoi cela sera remplacé. En résumé, nous allons perdre des milliards d'euros et en même temps on nous demande de continuer à assurer le service public, de continuer évidemment à rémunérer nos fonctionnaires – c'est la moindre des choses que nous leur devons -, tout cela dans le flou le plus absolu.

Ainsi, le 4 octobre, une journée de sensibilisation est prévue. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous devons expliquer à la population à quoi servent les impôts locaux. Nous allons fermer les services publics de proximité de nos communes, pour ceux qui le souhaitent, de notre Agglomération pour montrer que les impôts locaux ne sont pas faits pour gaver les élus ou pour embêter le peuple mais pour rendre service. La grande majorité des services publics seront donc fermés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Et je reviens sur le terme de grève. Ce n'est pas une grève parce que les agents travailleront et seront rémunérés ce jour-là ; c'est simplement le service au public qui ne sera pas assuré. Il n'y aura pas d'accueil dans les mairies qui le souhaitent, il n'y aura pas d'accueil à l'Agglomération ; il y aura évidemment un répondeur téléphonique avec un message qui expliquera le pourquoi de notre action et un numéro d'urgence – parce que, ayant bien conscience du rôle du service public, nous assumerons les urgences.

Les services de l'Agglomération d'Évreux travailleront mais seront fermés au public.

Cela concerne les musées, l'hippodrome, l'administration du droit du sol (ADS), l'accueil des entreprises, Wimoov, les déchèteries, l'Hôtel d'Agglomération.

Après avoir échangé avec Trans'Urbain, j'ai proposé que le transport reste ouvert.

Les rendez-vous extérieurs chez les particuliers ou les entreprises – je pense en particulier au SPANC où il y avait trois ou quatre rendez-vous prévus – seront annulés.

Il restera donc possible de joindre les services de l'Agglomération sur un numéro d'urgence.

S'agissant de la collecte des déchets et de la propreté, nous proposons de suspendre sur le territoire la collecte des déchets ce jour-là parce que c'est un marqueur important qui permet de savoir à quoi sert l'Agglomération et à quoi sert l'argent de l'Agglomération. Nous ne faisons pas cette journée de sensibilisation pour nous faire plaisir, car globalement, cela ne plaît pas beaucoup à nos publics, il ne faut pas se faire d'illusion.

Qu'est-ce que l'Union des Maires va demander ?

D'abord un moratoire sur la suppression de la taxe d'habitation tant qu'on ne sait pas par quoi elle sera remplacée. Supprimer des milliards d'euros de recettes pour les collectivités en demandant à ces dernières de continuer à assurer le service et à assurer la masse salariale est intenable.

Deuxièmement, nous demandons également l'organisation d'un débat national sur le service public. Nous pouvons tous entendre que l'on veuille réfléchir au périmètre et à l'organisation du service public, pour autant cela doit être fait dans la transparence, avec les représentants des élus locaux, qui sont les premiers concernés. Le service public aujourd'hui n'est pas assuré par l'État mais par nous, par les collectivités.

Troisièmement, nous demandons que l'État respecte sa signature. Nous avons vu que, sur les contrats de ruralité, sur la politique de la ville et sur d'autres sujets, l'État décidait de ne pas respecter les contrats qu'il avait lui-même signés. Nous demandons également que l'État respecte et assume ses compétences régaliennes : la sécurité, la justice, l'éducation, etc. Rien que sur la sécurité, ce sont près de 5 M€ que la Ville d'Évreux est obligée de déboursier pour assurer le complément de sécurité qui n'est plus aujourd'hui exercé par l'État. Ces 5 M€, ce sont notamment les 26 policiers municipaux. À 40 K€ pièce, si j'ose dire, vous voyez ce que cela représente. Voilà les quelques précisions que je voulais vous donner, je reste évidemment à votre disposition pour vous donner des renseignements complémentaires. Je rappelle, pour conclure, que la baisse des capacités financières des collectivités aura trois conséquences.

La première, évidemment, c'est la fermeture de certains services publics. Nous pouvons l'accepter, mais encore faut-il en débattre, et en débattre clairement. La deuxième conséquence, c'est une augmentation des tarifs des services publics pour les services qui ne seront pas fermés, c'est-à-dire que nous allons demander davantage à l'usager. La troisième conséquence sera évidemment une baisse de l'investissement. Sur 2016-2017, l'Agglomération, tout confondu, a investi environ 68 M€. Rien que l'an dernier – je regarde Michel Molina – 10 M€ ont été investis pour la voirie. Nous savons déjà que sur 2018, avec les millions dont il va falloir se passer, nous allons devoir réduire la voirie sur le réseau d'assainissement, sur la voirie, sur les fonds de concours peut-être, sur tous ces sujets. Baisse des investissements, donc chômage pour nos entreprises. Augmentation des tarifs des services publics et suppression de certains services publics. Voilà les conséquences à craindre pour nos territoires.

M. Chokomert ou Mme Costentin ? Non, pardon, M. Ranger.

M. Michel RANGER

M. le Président, mes chers collègues, je suis un peu surpris que ce débat vienne ce soir dans cette assemblée, d'autant que depuis le début de votre mandat vous nous expliquez que vous ne faites pas de politique. Et ce soir, vous faites de la politique.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Michel RANGER

Vous, M. Lefrand, et M. Legendre qui êtes dans l'Union des Maires avez il y a quelques mois, comme tout le monde, mené une campagne électorale pendant l'élection présidentielle. Je vous précise tout de suite que je ne défends pas le gouvernement de M. Macron. Mais vous défendiez M. Fillon pendant cette campagne. Nous avons tous regardé le programme de M. Fillon à l'époque. Baisse des dotations aux collectivités : 100 Mrd€ sur 5 ans ; vous défendiez cette politique-là. Supprimer 500 000 emplois publics, et en particulier dans les collectivités territoriales ; vous défendiez cette politique-là. Alors, je condamne moi aussi un certain nombre de mesures du gouvernement Macron, mais aujourd'hui, dans cette assemblée, vous voulez nous mener sur un terrain politique. Pour ma part, je condamne la suppression des CAE, un certain nombre de mesures du gouvernement actuel, dont font partie vos amis, les ministres Le Maire et Lecornu, que vous avez soutenus et que vous soutenez toujours. Alors, pour ma part, je ne participerai pas à cette récupération politique. Vous avez des parlementaires dans cette assemblée, on ne sait pas toujours s'ils soutiennent le gouvernement ou s'ils soutiennent certains ministres sans soutenir le gouvernement dans son intégralité ou s'ils soutiennent leur parti d'origine, mais nous, nous étions prêts à vous suivre sur un certain nombre d'actions. À partir du moment où vous avez rejoint le camp des aigris et des revanchards, nous ne vous soutiendrons pas.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. On peut me donner beaucoup de qualificatifs, mais « aigri » et « revanchard » sûrement pas. Je me suis lancé en politique justement pour défendre la démocratie. Je pense qu'aujourd'hui la démocratie est mise en danger. Je ne fais justement pas de politique. Si je faisais de la politique, je défendrais, comme vous dites, mes amis du gouvernement. Je ne suis ni macroniste, ni constructif, ni tout ce que vous voulez ; aujourd'hui, ici, ce qui m'intéresse c'est la défense de nos territoires. Nos territoires vont être en très grande difficulté. Entre la baisse drastique des recettes imposée, l'impossibilité de se séparer des fonctionnaires tout en fermant des services publics avec une baisse des dotations, nous sommes aujourd'hui pris en tenaille de manière insupportable. Ce n'est pas de la politique politicienne, c'est simplement du bon sens. Et je vous le dis, mes chers collègues, je pense que les communes sont en danger.

Nous le voyons bien. On va nous expliquer que nous ne savons pas gérer puisque nous n'arrivons pas à garder la même masse salariale, à garder les mêmes services publics avec des recettes en chute libre ; on va donc nous expliquer qu'il faut que ce soient des fonctionnaires, des grands technocrates des ministères qui gèrent à notre place. Nous avons vu à Paris et à Bruxelles ce qu'ils ont réussi ; maintenant ils veulent le faire sur nos territoires. C'est cela qui est inacceptable.

Encore une fois je ne fais pas de la politique politicienne. Certains nous disent que ce gouvernement est de gauche ou de droite, je ne parle jamais du gouvernement. Je n'en parlais pas auparavant, je n'en parlerai pas aujourd'hui. Je mets en cause l'État qui nous met en difficulté et qui menace le service public de proximité. Point. Si je revendique d'avoir quelques amis dans ce gouvernement, ce n'est pas pour autant que je valide et que j'accepte n'importe quoi. Si je faisais de la politique, j'essaierais de les défendre bec et ongles. Ce n'est pas le cas parce que ce que je défends aujourd'hui c'est l'avenir de nos communes, c'est la qualité du travail fourni par l'ensemble des élus locaux qui sont ici et de tous les conseils municipaux qu'ils représentent. Je ne crois pas qu'un conseil municipal de 11 ou 13 personnes bénévoles soit dangereux pour la démocratie ; je ne considère pas que les 11% de la dette liés aux collectivités locales soient ce qui a créé des difficultés dans notre pays. Et je parle bien de l'État de manière générale, justement je ne fais pas de politique politicienne. Pourquoi ? Parce que je pense que les maires de manière générale sont de bien meilleurs gestionnaires que les présidents de la République, ils l'ont toujours montré, ne serait-ce que parce que nous, nous présentons des budgets en équilibre et que nous avons intérêt à les tenir. Alors, ce n'est pas grave, maintenant c'est le préfet qui va gérer nos budgets, ce qui sera plus simple, mais je ne sais pas à quoi nous allons servir dans ce cas-là. Et pour ma part, j'ai plus confiance dans les élus du peuple qui sont près du peuple, qui savent de quoi nous avons besoin. Il y a quelques jours encore, nous étions sur la réfection de l'impasse de la Gare au Vieil-Évreux. Je ne suis pas sûr que, lorsque cela sera géré par un technocrate dans un ministère, il s'intéressera beaucoup à la réfection de la voirie de l'impasse de la Gare au Vieil-Évreux. C'est cela que je défends, c'est tout sauf de la politique politicienne, justement.

M. Brochet.

M. Bernard BROCHOT

Merci, M. le Président.

Je vais essayer de ne pas faire de politique, il est certain que nous ne sommes pas là pour cela. Je n'en ferai pas. J'essaierai de ne pas en faire. Je vais essayer d'être pragmatique.

Je suis responsable du budget de Saint Germain des Angles. Quelles économies puis-je encore faire ? Très honnêtement, j'ai pensé que je pourrais me passer de la secrétaire, qui est employée 10 heures par semaine, mais alors qui ferait son travail ? Moi sans doute. Je pourrais me passer de l'agent d'entretien, qui est employé 14 heures par semaine, mais alors qui ferait son travail ? Moi sans doute.

Une chose est claire. Sans aller même jusqu'à la suppression de la taxe d'habitation, si vous me retirez 1 000 € de mon budget, Saint Germain des Angles est sous tutelle. Je vais voir M. le Préfet, je lui donne les comptes et il gère. Donc, si effectivement il veut supprimer des communes, c'est très facile, il lui suffit de me retirer 1 000 € et je lui rends les clés. C'est effectivement une politique. Si je dois faire de la politique politicienne, ne serait-ce que pour cela, bien évidemment je serai le 4 octobre à 15 heures dans la rue à côté de notre président.

Toutefois, j'ai quand même une question, car nous parlons là de notre Agglomération. Nous avons eu la position du président Legendre, mais quelle est la position de l'Union des Maires aujourd'hui ? Quels sont les mouvements qui se mettent en route au niveau national ? Y en a-t-il ? Je voudrais bien le savoir car j'aimerais bien que le mouvement lancé par notre président grossisse et dépasse l'échelon local ou régional.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je crains, M. le Président, d'être très vite accusé de faire de la politique. Je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Ce ne sera pas la première fois.

M. Gérard SILIGHINI

Ce ne sera pas la première fois, mais figurez-vous que le jour où j'ai été candidat à une élection et le jour où j'ai été élu, j'ai eu le sentiment que je faisais de la politique. Vous devriez être 112 autour de la table s'il n'y avait pas d'absents. Nous sommes 112 autour de la table, et je crois que si nous sommes là, c'est parce que nous faisons de la politique. Il ne faut pas opposer le pragmatisme et la politique. Ce n'est pas si différent que cela, en tous cas ce n'est pas si incompatible que cela ; ce n'est pas un gros mot que de dire que l'on fait de la politique.

M. Guy LEFRAND

Je préfère faire du politique que de la politique.

M. Gérard SILIGHINI

Non, non, non. La politique est aussi quelque chose de nécessaire.

Maintenant, revenons-en au sujet.

Cette journée du 4 octobre, d'abord vous n'y croyez pas. Vous n'y croyez pas, parce que tout à l'heure, lorsque nous avons parlé des abattements sur la taxe d'habitation, votre vice-président chargé des finances a dit, et je crois qu'il le pensait, que le fait de retirer cet abattement sur la taxe d'habitation sur les revenus les plus modestes ne posait pas de problème puisque, de toute façon, il n'y aurait plus de taxe d'habitation. Quand on démarre comme cela sur la fixation des taux, en partant du principe que toute façon il n'y aura pas de taxe d'habitation, cela veut dire que vous ne croyez pas à cette journée du 4 octobre.

Il y a un deuxième point qui me paraît quand même important.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, il est vrai, des ressources financières des communes. La taxe d'habitation représente, si ma mémoire est bonne, environ un tiers des impôts directs ménages, contre deux tiers pour la taxe foncière. C'est à peu près le ratio que nous avons. J'ai toujours entendu depuis que je suis élu, et même avant, que la taxe d'habitation était un impôt injuste et j'ai toujours entendu autour de cette table un discours porté par le président de l'Agglomération appelant à baisser le plus possible les impôts locaux.

On a soudainement un gouvernement, avec lequel je suis en parfait désaccord, je le précise comme l'a précisé tout à l'heure Michel Ranger, on a soudainement un gouvernement qui propose de supprimer l'une de ces taxes locales pour redonner un peu de pouvoir d'achat aux familles et de compenser cette taxe, car c'est tout de même ce qu'a dit ce gouvernement. Il le fera ou ne le fera pas, nous savons ce que sont ces promesses, mais il a dit qu'il compensera.

M. Guy LEFRAND

Vous n'êtes pas naïf, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Nous nous retrouvons donc avec un Conseil communautaire présidé par un président qui nous dit depuis qu'il est élu qu'il faut baisser les impôts et qui, aujourd'hui, nous met en garde contre la décision du gouvernement de supprimer un impôt local et nous dit que les gens doivent continuer à payer la taxe d'habitation. C'est ce que vous êtes en train de dire, et pour faire passer ce discours, vous affirmez que, s'il n'y a pas de taxe d'habitation – vous écartez bien sûr les compensations – il n'y aura pas de service public. Et là Michel Ranger a quand même mis le doigt sur quelque chose d'important, me semble-t-il. Le président s'est mouillé, vraiment mouillé, dans la campagne de François Fillon, qui proposait la casse des services publics, particulièrement ici, la casse du budget des communes, la casse des communautés de communes et d'agglomération, et à ce moment-là, cela ne vous gênait pas. Votre candidat s'est fait éliminer au premier tour, vous avez alors soutenu M. Macron qui expliquait qu'il fallait supprimer la taxe d'habitation, etc.

M. Guy LEFRAND

Face à Mme Le Pen, oui.

M. Gérard SILIGHINI

Et aujourd'hui vous nous dites, messieurs les maires et chers collègues, il faut absolument éviter cela, il faut éviter ce programme de sous-Fillon que nous propose M. Macron et pour ce faire, nous allons prendre en otages les gens en arrêtant les services publics pendant toute une journée, ainsi ils verront bien que les services publics sont importants.

Vous ne trouvez pas que votre comportement, M. le Président, intellectuellement parlant bien sûr – je ne voudrais pas vous dire des choses comme cela autrement – est un peu schizophrène.

Franchement, je le trouve un peu. Je sais que j'ai été élevé par des gens qui étaient très proches des jésuites à une époque, mais vous, vous êtes tombé dedans quand vous étiez petit.

M. Guy LEFRAND

Merci, docteur.

Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Merci M. le Président.

Je ne voudrais pas faire de politique politicienne dans cette instance, mais en tant que sénateur, je veux rester fidèle au rôle du Sénat, c'est-à-dire à l'écoute des collectivités, à l'écoute des maires. Je sillonne le département en long, en large et en travers, je vais à la rencontre des élus, et actuellement les communes souffrent. Effectivement, un traitement de choc a été annoncé pour l'avenir de nos collectivités : suppression de la réserve parlementaire, dont on ne sait pas encore comment elle sera compensée, si elle est compensée ; suppression de la taxe d'habitation, comme l'a répété M. Lefrand ; baisse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), plan d'économie de 13 Mrd €, qui s'ajoutent aux 27 Mrd€ décidés au précédent quinquennat ; suppression de nombreux contrats aidés ; transfert des charges. Tout cela devient insoutenable pour nos communes. Ainsi, en tant que parlementaire, en tant que sénatrice de la République, je me dois de défendre les collectivités territoriales et je serai présente à ce rassemblement le 4 octobre à 15 heures, n'en déplaise à certains.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Attendez, chacun son tour. Si vous voulez la parole, inscrivez-vous dans la liste.

Ensuite, est-ce M. Morillon ou Mme Gipson ?

Mme Gipson, allez-y.

Mme Séverine GIPSON

Bonsoir à tous. En fait je souhaitais vraiment m'exprimer. C'est la première fois que j'interviens en tant que députée auprès de vous.

M. Guy LEFRAND

Ici vous êtes conseiller communautaire.

Mme Séverine GIPSON

Oui, mais j'ai reçu des informations ce matin. J'étais en réunion ce matin, notamment avec Gérald Darmanin, ainsi je voulais apporter quelques précisions sur la vision du gouvernement avant que l'on expose des affirmations qui ne sont pas encore véritables et décidées.

Alors, en fait, s'agissant des dernières nouvelles de ce matin, et pour que vous soyez vraiment tous au courant, il n'y aura pas de baisse de dotations pour l'année prochaine.

[Une élue intervient.]

Attendez que je finisse.

M. Guy LEFRAND

Allez-y, Mme la Conseillère communautaire.

Mme Séverine GIPSON

Il y aura un maintien de la DETR, des sommes versées pour la politique de la ville et pour les communes rurales. Il y aura aussi un maintien de la DGF.

Cependant, effectivement un contrat sera proposé et un effort demandé aux 319 plus grosses communes de France.

Concernant la réserve parlementaire, pour l'instant elle est annulée par un jeu d'écriture. La somme n'est pour l'instant pas décidée (conservation à 100%, 80%, 50%), mais elle existe toujours. Les modalités de redistribution ne sont pas encore précisées, la réflexion est toujours en cours, une commission travaille sur le sujet, et nous n'avons pas encore eu à en discuter.

J'ai aussi été maire, je comprends votre inquiétude. Nos budgets sont royalement compliqués à tenir. Nous avons aussi des investissements, des obligations qui sont reportées, ce qui est toujours pénalisant par rapport au contexte, surtout quand on veut faire des choses et servir au mieux sa population. Mais cependant, rien n'est encore décidé et les chiffres ne sont pas autant alarmants.

Je voulais simplement apporter cette précision ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

C'est justement le fait que rien ne soit décidé qui nous inquiète.

M. Nogarède ou Mme Hannoteaux ?

M Alain NOGARÈDE

Oui.

M. Guy LEFRAND

Allez-y.

M Alain NOGARÈDE

Merci.

Personnellement je ne suis pas pour le gouvernement.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas la question posée.

M Alain NOGARÈDE

Face à tous les coups bas que peut faire le gouvernement, je dis qu'il faut lutter, qu'il faut s'opposer, pour tenter de l'empêcher de mettre en place ses mesures.

Aujourd'hui, vous appelez les maires – ce que je ne suis pas – à bloquer les services publics le 4 octobre. D'accord. Voilà un mouvement qui va contre ce gouvernement qui ne me plaît pas actuellement. Cela ne me perturbe pas du tout. Nous allons fermer les services publics et, ensuite, les habitants et les habitantes prendront le relai en disant que les services publics tels que les crèches, etc. sont des services de proximité dont ils ont besoin au quotidien. Donc je souscris pleinement à tous les mouvements qui peuvent converger dans le même sens. Aujourd'hui ce sont les maires, demain ce seront peut-être les habitants, pour faire en sorte que nous ayons un pouvoir, l'État, qui rende les services nécessaires à la population.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

J'aimerais faire une petite réponse à Gérard Silighini.

Non, je ne crois pas que le gouvernement reviendra sur la suppression de la taxe d'habitation. S'il revenait là dessus, ce n'était même pas la peine de s'être présenté et d'avoir été élu. Je me bats pour les compensations, pour être sûr d'obtenir ces compensations, et en l'occurrence je n'en suis pas sûr du tout.

La députée qui est dans la salle nous dit que l'année prochaine la dotation ne baisserait pas, je n'y crois pas trop non plus. Mais quand on nous annonce 13 Mrd € de moins, cela veut dire que si on ne la baisse pas l'année prochaine, on la baissera beaucoup plus à ceux qui ne feront pas d'efforts en 2019. Je ne sais pas comment l'État peut compenser. Va-t-il encore creuser le déficit ?

Alors je ne fais pas de politique, mais ce qui me surprend de la part de Gérard Silighini et de Michel Ranger, dont je pense que sur le fond ils sont d'accord sur cette journée et sur le fait qu'il faille manifester pour défendre nos communes, et ce que je regrette, c'est qu'ils font un blocage parce que cette démarche est lancée par mon voisin de droite. C'est cela qui me choque le plus.

M. Guy LEFRAND

« Voisin de droite » est purement géographique.

M. Bruno GROIZELEAU

Même si la députée nous donne des bonnes nouvelles ce soir, je crois que dans les trois années à venir, nous allons avoir beaucoup de mal.

Quant à la suppression de la taxe d'habitation, il s'agit d'une mesure que je combats depuis le départ, car donner de l'argent avec l'argent des autres est très, très facile. Il aurait mieux valu que M. Macron propose dans son programme de baisser la TVA de 1%, ou de revoir les taux de la taxe sur les revenus, ce qui aurait été son problème et non le nôtre.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Nogarède encore ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Mme Hannoteaux !

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi, Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Souvent vous dites que c'est lui alors que c'est moi.

M. Guy LEFRAND

C'est parce que je ne vous vois pas et que vous avez un micro pour deux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas grave.

Pour ma part je vais le dire, je fais de la politique. Je suis élue parce que je fais de la politique. J'ai toujours fait de la politique et je pense que ce n'est pas honteux de faire de la politique. Il faut le reconnaître.

Ensuite, par rapport au gouvernement, ce sont les propos de Mme Gipson qui me conduisent à réagir. En venant ici j'écoutais France Inter et j'ai entendu quasiment le contraire de ce qu'elle nous a dit. Les 300 communes de plus de 50 000 habitants auront peut-être des aides mais ce sera le bâton et la carotte. Si vous faites ceci, vous aurez cela. Alors au regard de l'indépendance des communes et de la démocratie, je trouve cela honteux.

Mme Gipson, je ne peux pas vous suivre.

Je suis outrée de ce qui se passe, mais M. Macron nous avait tout de même dit ce qu'il ferait, il ne nous a pas surpris, nous savions qu'il ferait cela.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est qu'un certain nombre de personnes, dont je ne compte pas évidemment, ont mené campagne pour M. Bruno Le Maire et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. Quand je dis que je fais de la politique, c'est que personnellement je trouve gonflé un Bruno Le Maire qui déclare dans les journaux qu'il est en marche et je trouve gonflé de faire ce qu'il fait en tant que ministre de l'Économie, parce que lui aussi connaît le territoire, lui aussi sait ce que c'est que d'être maire. (Je crois qu'il a été maire... non même pas d'ailleurs.)

M. Guy LEFRAND

Non, pas encore.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Et il ne le sera pas, ce n'est pas parce qu'il s'appelle Bruno Le Maire qu'il sera maire.

Il connaît très bien les difficultés des territoires ruraux, mais je crois que c'est le cadet de ses soucis. Et quand je dis que je fais de la politique, c'est pour cela, c'est ce qui me met dans une colère noire.

Merci de m'avoir écoutée.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Hannoteaux.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

En fait je pense que nous faisons tous un peu de la politique puisque nous sommes là aussi pour organiser et gérer notre cité, mais sans argent, cela risque d'être un peu compliqué.

Un bulletin de vote est une arme. Aujourd'hui le gouvernement se sert de l'arme que nous lui avons donnée, ce qui est assez normal.

Ce qui me gêne un peu, c'est que nous allons prendre la population en otage, que nous fassions ou non la fermeture de nos services. Personnellement je travaille et cela me gêne de prendre une journée de congé pour garder mes enfants qui ne pourront pas aller à l'école.

M. Guy LEFRAND

Ils pourront aller à l'école.

M. Stéphane SIMON

Ils ne pourront pas aller à la cantine. Quand on travaille, il y a toute une gestion qui est un peu compliquée quand même, je l'avoue, même si je ne suis pas d'accord avec le gouvernement, je le répète.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Ranger ? Allez-y, M. Ranger.

M. Michel RANGER

J'aimerais apporter deux précisions.

Ceux qui ont fait un peu de grec le savent – et vous avez dû en faire, M. le Président, pour vos études de médecine –, « politique » signifie vie de la cité.

M. Guy LEFRAND

Oui, avec Jack Ralite en 1983. Absolument.

M. Michel RANGER

La définition de « politique » est vie de la cité, donc nous faisons de la politique, que nous le voulions ou non.

Ma deuxième information s'adresse à notre honorable parlementaire – puisque qu'aujourd'hui ce ne sont pas les déléguées qui se sont prononcées mais la sénatrice et la députée. Je voudrais lui rappeler que, concernant la suppression de la réserve parlementaire, la loi a été votée, ou alors tout a changé très rapidement. Vous avez voté la loi sur la suppression de la réserve parlementaire.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Mon propos sera plus facile que tout cela, je ne ferai pas un grand débat politique. Je ne fais pas de politique. Nous en faisons tous effectivement, mais au niveau de ma commune de Sacquenville, ma politique est locale, strictement locale. Mon problème principal est d'être réaliste et de voir les besoins de la commune. Quel que soit le gouvernement en place, je dirais, en parlant vulgairement, que je n'en ai rien à faire. Mon problème c'est la réalité locale. J'ai été élu pour cela. J'espère que le 4 octobre nous serons tous présents là-bas. Pour moi, il s'agit d'une date symbolique pour manifester notre mécontentement. Qu'il soit de gauche ou de droite, c'est un mécontentement. Nous ne sommes pas d'accord, nos communes sont pareilles, nous n'avons pas plus d'argent les uns que les autres et nous serons tous du même combat.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Vous parlez d'or, M. James.

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Je rejoins effectivement mon collègue, M. James, dans ce qu'il apporte comme éclaircissement, indépendamment des étiquettes politiques et au-delà de tout clivage.

Ce que je veux dire à notre députée et ce soir à notre conseillère communautaire, pour laquelle j'ai beaucoup d'affection – et elle le sait – c'est que les décisions du gouvernement vont avoir un impact significatif sur le plan local, un impact que nous mesurons au quotidien sur le terrain, auprès des porteurs des projets, auprès des structures associatives.

Je pense aux contrats aidés. En 2016, Mme Gipson, les contrats aidés étaient au nombre de 496 000 ; en 2017, on a réduit la voilure à 310 000 contrats aidés. Ce que nous promet le premier ministre en 2018, c'est - 200 000 contrats aidés. Les contrats aidés exercent au sein des collectivités territoriales, au sein du tissu associatif et, finalement, c'est tout le lien social que l'on est en train de détricoter à travers cette mesure.

Espérons qu'en 2018 le gouvernement tiendra ses promesses, même s'il ne les a pas tenues en 2017, car rappelons-le, 46,5 M€ ont été supprimés sur le budget de la politique de la ville, ce qui aura également un impact sur les territoires les plus vulnérables et les plus fragiles. Espérons que 2018 ne sera pas comme 2017 et que le gouvernement ou l'État de manière générale tiendra bien ses promesses.

Je pense que c'est un vrai cri du cœur et qui va au-delà des quartiers prioritaires. Je pense par exemple au président du club de football de Normanville, Normanville qui n'est pas La Madeleine ni Nétreville ni le quartier de Navarre mais une commune de l'intercommunalité. Il m'a dit que cela fait trois nuits qu'il ne dort plus parce qu'il a 250 enfants dans son club de football, qu'il n'a pas les moyens de payer à plein pot ses animateurs et ses éducateurs et qu'il sera donc obligé de s'en séparer. Que fera-t-il de tous les enfants ? Doit-il les laisser sur le carreau ? Elle est là la réalité.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Écoutez, je crois que Driss Ettazaoui a parlé d'or. Quand je disais tout à l'heure que je n'étais pas fan du tout du gouvernement actuel, ce sont des choses comme celles-là qui me préoccupent et qui me préoccupent vraiment, sans doute beaucoup plus que la question de la taxe d'habitation qui vous préoccupe, vous.

Quant à ce que dit M. James, dont je crois qu'il a résumé un propos que l'on entend assez souvent (« je fais de la politique locale et uniquement de la politique locale »), je suis désolé, on ne peut pas dire cela ; on ne peut pas dire cela pour une raison toute simple, c'est que jusqu'à preuve du contraire la commune de Sacquenville n'est pas suspendue dans le vide, et tant qu'elle n'est pas suspendue dans le vide, on ne peut pas dire que la politique n'est que locale.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, mes chers collègues, pour ces échanges passionnants et respectueux les uns des autres. Je vous propose de continuer ces débats autour d'un verre. C'est toujours plus facile à vivre.

Je vous souhaite une bonne soirée, notre conseil est clos.

La séance est levée à 19 heures 36.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Conseil communautaire
Répartition de droit commun
au 1^{er} janvier 2018**

Communes	Population Municipale 2017 (sans double compte)	Nb de délégués
angerville	1 122	1
arnières	1 560	1
aviron	1 108	1
les baux sainte croix	881	1
boncourt	187	1
le boulay morin	757	1
caugé	829	1
la chapelle du bois des faulx	560	1
cierrey	721	1
dardez	158	1
emalleville	537	1
evreux	49 461	42
fauville	332	1
gauciel	916	1
gauville la campagne	528	1
gravigny	3 935	3
guichainville	2 557	2
huest	749	1
irreville	480	1
le mesnil fuguet	176	1
miserey	605	1
normanville	1 126	1
parville	310	1
le plessis grohan	846	1
reuilly	556	1
sacquenville	1 171	1
saint germain des angles	191	1
saint luc	256	1
saint martin la campagne	96	1
Saint sébastien de Morsent	5 265	4
saint vigor	327	1
sassey	181	1
tourneville	335	1
la trinité	113	1
le val david	744	1
les ventes	1 050	1

le vieil evreux	749	1
Saint-André-de-l'Eure	3 917	3
Les Authieux	290	1
Bois-le-Roi	1 118	1
Bretagnolles	198	1
Champigny-la-Futelaye	271	1
Chavigny-Bailleul	568	1
Coudres	542	1
LA COUTURE-BOUSSEY	2 311	2
Croth	1 296	1
Épieds	369	1
La Forêt-du-Parc	574	1
Foucrainville	74	1
Fresney	338	1
La Baronnie (<i>représentation spécifique aux communes nouvelles</i>)	689	2
Garennes-sur-Eure	1 884	1
Grossœuvre	1 114	1
L'Habit	525	1
Jumelles	306	1
Lignerolles	304	1
Marcilly-sur-Eure	1 571	1
Mousseaux-Neuville	653	1
Prey	946	1
Saint-Germain-de-Fresney	211	1
Saint-Laurent-des-Bois	244	1
Serez	138	1
ACON	484	1
COURDEMANCHE	609	1
DROISY	428	1
ILLIERS-L'EVEQUE	990	1
SAINT GERMAIN SUR AVRE	1 210	1
MUZY	831	1
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	1 143	1
MESNIL-SUR-L'ESTREE	956	1
MOISVILLE	206	1
MOUETTES	742	1
FONTAINE-SOUS-JOUY	865	1
JOUY-SUR-EURE	557	1
TOTAL 74 communes	Population municipale 2017 :110 947 Population totale 2017 : 115 563	125